

**Subject: Financial Statements for In-House Solid Waste Collection – External
Audit Results**

File Number: ACS2025-PWD-SWS-0009

**Report to the Environment and Climate Change on Committee 8 December 2025
and Council 10 December 2025**

**Submitted on 6 November, 2025 by Alain Gonthier, General Manager, Public
Works**

Contact Person: Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services, Public Works

613-250-2424 x20992 / Shelley.McDonald@ottawa.ca

Ward: Citywide

**Objet : États financiers pour la collecte des déchets solides par la Ville –
Résultats de la vérification externe**

Dossier : ACS2025-PWD-SWS-0009

**Rapport présenté au Comité de l'environnement et du changement climatique le 8
décembre 2025 et au Conseil municipal le 10 décembre 2025**

**Déposé le 6 novembre 2025 par Alain Gonthier, directeur général, Direction
générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Shelley McDonald, directrice, Services des déchets solides,
Direction générale des travaux publics**

613-250-2424, poste 20992; Shelley.McDonald@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la Ville

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Environment and Climate Change Committee recommend Council receive this report for information.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil de prendre connaissance de ce rapport pour information.

CONTEXTE

Le 15 novembre 2011, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé l'attribution, au Groupe interne de collecte des déchets, d'un contrat de collecte de six ans et demi pour la zone C3 (cœur urbain) dans le cadre du [rapport](#) sur les services de collecte des déchets en bordure de rue (appel d'offres n° RFT01811-91027-T01). En outre, le Conseil municipal a donné son approbation pour que la Ville (le « Groupe interne de collecte des déchets ») puisse déposer des offres pour les quatre autres zones de collecte, en restreignant à deux le nombre maximum de zones supplémentaires à lui attribuer. Le Groupe interne de collecte des déchets s'est soumis au principe de la concurrence dirigée selon un processus qui a été surveillé par un commissaire à l'équité et à l'issue duquel on lui a attribué la zone C5 (secteur est), puisqu'il avait déposé l'offre retenue la moins-disante.

Dans l'attribution des contrats des zones C3 et C5 au Groupe interne de collecte des déchets, le Conseil a aussi donné la consigne suivante :

« Que le Conseil exige la vérification annuelle des dépenses pour les travaux attribués à la Ville, qu'il oblige à déposer un rapport annuel d'information à caractère qualitatif et quantitatif relativement à ce programme, comme l'a suggéré le vérificateur interne de la Ville, et que ces rapports suivent le processus habituel du Comité. »

Le 24 avril 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le [rapport](#) sur le Renouvellement des contrats de collecte des déchets en bordure de rue, qui a pour effet de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics le pouvoir de négocier, de finaliser et de signer un contrat à court terme de trois ans pour la collecte des déchets en bordure de rue avec chacun des fournisseurs existants de services de collecte en bordure de rue, dont le Groupe interne de collecte des déchets, conformément à l'alinéa 22(1)(d) du *Règlement sur les approvisionnements*

([Règlement n° 2000-50](#)). Ces contrats prorogés ont été attribués aux fournisseurs de services actuels selon des clauses et des conditions comparables à celles des contrats existants, afin d'assurer les services de collecte en bordure de rue dans les cinq zones.

Depuis que le contrat a été prorogé de trois ans en 2019, le Conseil municipal a approuvé la négociation d'une nouvelle prorogation à court terme du contrat de collecte actuel. Cette prorogation, qui a pris effet le 5 juin 2023, est appelée à prendre fin le 29 mars 2026. Si on a recommandé de proroger le contrat actuel au lieu de lancer un nouveau contrat à long terme, c'est pour veiller à ce que les services de collecte en bordure de rue offerts aux résidents continuent d'être assurés sans interruption à l'heure où la Ville mène la transition avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs. Il est entendu que d'ici là, la Ville continuera de faire connaître et d'enrayer plusieurs risques opérationnels et financiers exposés dans le [rapport](#) de la Stratégie pour la passation du marché de collecte des déchets en bordure de rue des Services des déchets solides, rapport qui a été approuvé par le Conseil municipal le 7 juillet 2021 et, à une époque plus récente, dans le [rapport](#) de Mise à jour sur la transition du Programme provincial de la boîte bleue, rapport qui a été approuvé par le Conseil municipal le 14 juin 2023.

Ce rapport fait état du compte rendu sur le rendement de la Direction générale et de ses états financiers vérifiés pour la deuxième année de la prorogation 2023-2026 du contrat, pour la période de 12 mois comprise entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025. Le rapport sur le rendement et les états financiers relèvent de la compétence des Services des déchets solides. Le rapport de vérification ci-joint fait état des responsabilités du vérificateur externe de la Ville.

ANALYSE

Résultats financiers

La méthodologie à laquelle la direction a fait appel pour préparer les états financiers est conforme au Protocole de la concurrence dirigée et au Rapport sur les coûts incrémentiels du vérificateur interne approuvés par le Conseil régional le 27 mai 1998 et le 8 septembre 1998, respectivement. Dans la préparation des états financiers sur les services internes de collecte, on fait appel à quatre concepts fondamentaux :

1. l'activité est « permanente »;
2. il s'agit d'un contrat unitaire;
3. les dépenses et les recettes sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice;

4. il est tenu compte de tous les coûts incrémentiels.

L'État consolidé des résultats opérationnels sur 12 mois du Groupe interne de collecte des déchets pour l'exercice clos le 31 mai 2025 a été audité par le vérificateur externe de la Ville, soit KPMG. Cette mission de vérification a été structurée conformément aux normes de vérification généralement reconnues afin de donner l'assurance raisonnable, plutôt qu'absolue, que les états financiers ne comportent pas de fausses déclarations importantes. Une opinion sans réserve a été déposée sur ces états financiers; selon cette opinion, le vérificateur a constaté que les états financiers sont exacts et conformes. L'État des résultats et le Rapport du vérificateur sont reproduits dans la pièce 1.

Les opérations du Groupe interne de collecte des déchets ont donné lieu, pour la deuxième année de la prorogation de 2023-2026, à des excédents opérationnels de 1 843 248\$ pour la zone C3 (cœur urbain) et de 1 809 914\$ pour la zone C5 (secteur est), ce qui donne un total de 3 653 162 \$ pour les excédents. Ce total des excédents s'explique par la baisse des frais de main-d'œuvre, par les frais du parc automobile moindres qu'attendu et par les économies liées à l'achat de nouveaux véhicules de collecte acquis dans le cadre de la prorogation du contrat en 2022.

Demandes de services

En plus de produire l'État des résultats vérifié pour le Groupe interne de collecte des déchets, la direction a fait la synthèse des demandes de services adressées au Centre d'appels 3-1-1 et déposées sur le site ottawa.ca pour les deux zones confiées au Groupe interne de collecte des déchets et pour les zones servies par des entrepreneurs.

Lorsqu'un résident soumet une demande, on crée un bon de travail, que l'on fait suivre au fournisseur de services compétent pour examen et suite à donner. Les problèmes sont gérés individuellement avec le personnel des Services des déchets solides en étroite collaboration avec les entrepreneurs, dans les cas nécessaires.

Tableau 1 – Demandes de services pour la collecte des déchets solides dans l'exercice 2 de la prorogation actuelle du contrat (pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025)

Indicateurs du rendement de la collecte des déchets déposés sur le bord des rues – Plaintes déposées dans les demandes de service pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025					
Type de demande	Services internalisés	Part en % du total de la Ville	Services externalisés	Part en % du total de la Ville	Total de la Ville
	Zones C3 et C5		Zones C1, C2 et C4		
Collecte des déchets	2 999	41 %	4 266	59 %	7 265
Collecte des bacs noirs	1 671	37 %	2 885	63 %	4 556
Collecte des bacs bleus	1 836	35 %	3 366	65 %	5 202
Collecte des matières organiques et des résidus de jardinage	6 070	36 %	10 907	64 %	16 977
Nombre total de demandes de services par an	12 576	37 %	21 424	63 %	34 000
Ménages	114 336	37 %	197 522	63 %	311 858
Moyenne des demandes de services hebdomadaires par tranche de 1 000 ménages	2,12	-	2,09	-	2,10
* Le dénombrement des ménages a été extrapolé et interpolé à partir de la répartition du nombre précédent de logements connu, puisque la Ville ne traite pas les données mensuelles pour le dénombrement des logements et qu'on ne peut pas consulter la répartition du nombre de logements pour le milieu (soit le 1 ^{er} décembre 2024) de l'exercice financier 2024-2025.					

Dans la deuxième année de la prorogation en cours du contrat, nous avons reçu, pour les zones C3 et C5, 2,12 appels en moyenne chaque semaine par tranche de

1 000 ménages, ce qui représente une légère hausse par rapport à la moyenne de 1,84 appel enregistrée dans la première année. De même, les zones C1, C2 et C4 – où la collecte est effectuée par des sous-traitants – ont également connu une augmentation de la moyenne hebdomadaire des appels, laquelle est passée de 1,81 à 2,09 appels pour 1 000 ménages. Compte tenu de la mise en œuvre de la nouvelle politique limitant à trois le nombre d'articles à jeter en septembre 2024, il n'est pas surprenant de constater une hausse des appels et des demandes pour des bacs bleus, noirs et verts, neufs ou de remplacement. Une vaste campagne de communication a accompagné le déploiement progressif, visant à encourager les résidents à optimiser l'utilisation des programmes de réacheminement de la Ville. Cette approche proactive a probablement contribué à une sensibilisation accrue du public et à un engagement renforcé, ce qui s'est traduit par une augmentation des demandes de renseignements et des requêtes liées aux bacs.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les Services des déchets solides respectent, dans leurs opérations, leurs programmes et leurs initiatives, les exigences du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Le présent rapport a un caractère administratif et n'a aucune répercussion sur l'accessibilité.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les recommandations du rapport n'ont pas de répercussions financières.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Rien n'empêche, du point de vue juridique, le Comité et le Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport pour information.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DES QUARTIERS

Ce rapport porte sur l'ensemble de la Ville.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le processus de concurrence dirigée a permis de mettre en concurrence les entrepreneurs intéressés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : État des résultats, Ville d'Ottawa, Groupe interne de collecte des déchets – zone 3 et zone 5

SUITE À DONNER

Rapport transmis pour information dans le cadre des contrats de collecte des Services des déchets solides :

Pouvoirs internes d'attribution de contrats – [Rapport](#) sur la concurrence dirigée